

ses méthodes et aux priorités qu'elle s'est fixées l'Assemblée devrait prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elles soient appliquées de cette façon.

Lorsque nous abordons le problème du colonialisme nous devrions tous nous rappeler que les facteurs historiques qui ont contribué à l'établissement des empires belge, anglais, hollandais, français et allemand, au cours des 18^{ième} et 19^{ième} siècles, ont en même temps contribué à l'établissement d'un empire russe sous lequel de vieilles cultures et des peuples entiers ont été soumis à une domination étrangère. Au cours de ce processus, le colonialisme ne s'est pas seulement répandu de l'Europe au-delà des mers, mais bien aussi sur le vaste étendu du continent européen lui-même. Qui plus est, nous avons été témoins au cours des temps modernes d'une deuxième poussée de l'impérialisme russe. Des pays libres établis en vertu du droit à l'auto-détermination à la suite de la première guerre mondiale, ont été avalés par l'empire communiste. Le distingué représentant du Royaume-Uni nous a donné une comparaison graphique de ces faits historiques indiscutables.

Il ne s'agit pas là d'une simple question historique obscurcie par le temps. C'est la partie essentielle du problème que nous discutons aujourd'hui, et que nous avons déjà discuté à cette Assemblée à plusieurs reprises et à différents titres. C'est le problème de l'application universelle des droits et des libertés proclamés dans le cadre général de notre Charte.

En poursuivant ces grands principes et les buts de sa Charte, cette organisation a contribué à apporter la liberté et l'indépendance à plusieurs peuples. Depuis 1939, 44 pays comptant une population de quelque 840 millions ont obtenu l'indépendance. Leurs distingués représentants jouent aujourd'hui un rôle important dans nos délibérations.

Mais quelle est la position des peuples soumis à l'empire soviétique? On peut discuter du chiffre mais il y a environ 96 millions de personnes sous domination soviétique